

[Anecdotes]

Autor(en): **L.C.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **9 (1871)**

Heft 38

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-181477>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

— Pauvre niais! quand on en fait tant qu'on en veut, les billets de banque deviennent des assignats qui de cent francs tombent à deux sous, et qui nous amènent la banqueroute de l'Etat. Et si même les révolutionnaires, sans fabriquer de nouveaux billets, voulaient se contenter de ceux qui existent, ne comprends-tu pas que ces billets eux-mêmes deviendraient des papiers sans valeur que l'étranger ne voudrait pas accepter?

— Oui, mais nous forcerions nos boulangers à les recevoir.

— Oui, et le boulanger te forcerait, toi épicier, à les prendre, si bien qu'en fin de compte, ni billets, ni argent, ni denrées.

— Mais les riches ont bien de l'argent?

— Sans doute; mais crois-tu qu'ils le gardent en lingots ou en pièces d'or à la maison? Pas si bêtes! Ils ont des actions, des obligations, etc., sur Constantinople, Saint-Petersbourg et Pékin. Va donc chercher leur monnaie là-bas! sans compter qu'au premier signe de bouleversement, les malins font partir leurs valeurs. Plus d'argent, plus de commerce, plus de travail, peu de moissons, et, pour enrichir les pauvres, la misère générale. La confiance anéantie, le crédit détruit, plus de blé ne nous vient de Russie, plus de troupeaux d'Allemagne, plus d'épices d'Amérique; et comme nos paysans voudront aussi s'enrichir dans ta révolution, tu peux bien compter qu'ils ne s'amuseront pas à te planter des pommes de terre que tu leur paieras avec des assignats. Sais-tu quels seraient les deux résultats les plus certains d'une révolution? 1° le départ des riches qui iraient vivre au bout du monde plutôt que de rester ici au risque d'être pillés; 2° l'arrivée des Prussiens qui, pour nous enrichir, nous enlèveraient encore cinq milliards.

— Alors, que faire?

— Ecoute bien. Il y a deux richesses: l'une en maisons, champs, or, argent, diamants, etc., etc. Cette richesse comprend tout ce qui existe sur la terre.

— Bon, c'est celle que je veux.

— Sottise! c'est celle qui ne vaut rien! Voyons, peux-tu manger une maison, des écus de cinq francs?

— Non, sans doute. Mais quelle est donc la seconde, la bonne?

— C'est celle qui met en rapport maisons, argent et terres: c'est le travail! Semer, tisser, voilà ce qui donne pain et vêtements. Si les hommes cessaient de travailler quinze jours, le monde serait fini; car chaque année ne produit que juste ce qu'il lui faut, tandis que si l'on anéantissait or, argent, maisons, tout ce que nous possédons; en travaillant encore, en bêchant la terre, nous pourrions nous en tirer. Il ne faut pas dire: Sur la terre, il y a tant de milliards de francs pour vivre; non, mais sur la terre il y a un milliard de travailleurs. Toute la fortune mangeable de l'année prochaine est placée dans ce moment, sais-tu où?

— Où donc?

— Dans nos coudes qu'il faut vivement secouer.

— Eh bien, j'en reviens au partage!

— Entre toi et les tiens, en attendant que d'autres viennent se partager vos biens?

— Non, mais au partage entre tous, afin que personne n'ait plus à se plaindre et vive tranquillement de ses rentes.

— Soit. Maintenant sais-tu quelles seraient tes rentes si un partage égal de tous les biens se faisait en France?

— Non; mais je voudrais bien le savoir.

— Eh bien! si l'on partageait tout, terres, maisons, argent, nous aurions chacun quinze sous par jour.

— Quinze sous?

— Quinze sous!

— Mieux vaut aller travailler.

N. R.

Onna féna baillivé onna dedzalahié à se n'homme avoué lo mandze de la remesse.

Ci z'inquie po lai étsappâ va sé fourrà déso lo lli....

Sô dé lè, crouïa bourtiâ, lai fâ sa féna.

Na, ne vu pas sailli, té vu féré verré que su on hommo!!

On raconte qu'anciennement, à Roche, quand la municipalité faisait miser l'auberge communale, où il y avait une boucherie, l'huissier criait:

A doû cints francs, la maison de vela dé Rotse et lo draî dé tiâ!!

Deux Valaisans avaient fait faire, en faveur de leur bétail malade, une prière par le sorcier de St-Triphon. L'ayant vu plus tard, ivre dans la rue, ils en conçurent une grande frayeur, car disaient-ils: *L'a fifâ la prehîré, lè bété sont fotié!!*

Un paysan d'Echichens disait, en parlant de sa sa femme, à quelqu'un qui l'invitait:

Faut-te amenâ me n'épena!

L. C.

D'après un compte adressé au département militaire fédéral par l'administration militaire de Thoune, trois chats ont été au service de la Confédération pour la garde des provisions de blé et jusqu'à leur revente, depuis le 5 janvier dernier, à raison de 10 centimes par jour et par tête; ce qui fait pour 147 2/5 jours une somme de 44 fr. 30 c.

La présence de ces défenseurs de la propriété fédérale n'étant plus nécessaire, ils ont été licenciés et sont retournés à leurs occupations civiles.

(Gazette de Lausanne).

Nous prions les personnes qui nous envoient des articles pour le *Conteur*, de bien vouloir les signer ou de les accompagner d'une lettre signée.

Nous croyons devoir ajouter que nous ne conservons pas les manuscrits qui nous sont adressés, à moins d'une demande expresse de l'auteur.

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.